

1 - PARENTS - TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. Portable : Tel. Fixe :

Adresse E-Mail :

Agrafer ici 2 photos d'identité,
avec au dos,
le nom et le prénom de l'enfant

(les photos scannées ne sont pas
autorisées)

2 - ELEVE

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Dossier n°

Date de naissance :

Agrafer ici votre chèque (à l'ordre de la REGIE DES TRANSPORTS
SCOLAIRES)

Mention obligatoire pour ceux qui ont déjà une carte OÙRA

N° Carte OÙRA :

Carte perdue : joindre un chèque de 8 € (à l'ordre de Régie des Transports Scolaires)

3 - ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020 (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Type Ets scolaire (*)
(rayer les mentions inutiles)

Collège

Lycée Général et
Technologique

Lycée Professionnel ou
agricole

**Nom et commune de
l'établissement scolaire (*)**

Cachet de l'établissement **(OBLIGATOIRE)**
Renseignements vus et vérifiés

Classe (*) (ex 3ème, 1ère, 2de Bac Pro, 1ère année de CAP etc...)

Filière ou Formation suivie (*)

(ex : Commerce, Maintenance équipement industriel, sanitaire et social, mécanique auto, etc)

Qualité (rayer les mentions inutiles)

Externe

1/2 pensionnaire

FORMULE "LIMITE"

FORMULES "LIBERTE"

Tarif annuel (selon critères)

125 €uros

210 €uros

260 €uros

(*) ATTENTION - MENTIONS OBLIGATOIRES - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A LA FAMILLE

4 - CARACTERISTIQUES DU TRAJET ALLER EFFECTUE PAR L'ELEVE

Ligne n° 1 :

Nom du transporteur :

Point de montée
(commune et nom)

Point de descente
(commune et nom)

Ligne n° 2 :

Nom du transporteur :

Point de montée
(commune et nom)

Point de descente
(commune et nom)

Ligne n° 3 :

Nom du transporteur :

Point de montée
(commune et nom)

Point de descente
(commune et nom)

Signature du représentant légal certifiant la véracité de ces informations

A :

Le :

Signature

ATTENTION - TOUTE CARTE DE TRANSPORT SANS COUPON (collé au dos) SERA CONSIDEREE COMME NON VALIDE

(Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant)

1. A QUI S'ADRESSE CET IMPRIME ?

Aux élèves qui remplissent toutes les conditions ci-dessous :

- Etre domiciliés dans l'une des 53 communes adhérentes à Saint-Etienne Métropole.
- Etre externes ou demi-pensionnaires et scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat d'association, dans un établissement relevant du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture. Pour les élèves apprentis ou inscrits dans un établissement privé hors contrat avec l'Etat, il est nécessaire que l'élève soit âgé de moins de 16 ans le jour de la rentrée des classes.
- **Effectuer un déplacement uniquement à l'intérieur du périmètre de Saint Etienne Métropole. Les exceptions à cette règle sont les suivantes :**
 - L'établissement public de secteur est situé en dehors du périmètre de Saint Etienne Métropole.
 - L'enfant est inscrit dans un établissement scolaire d'enseignement technologique ou professionnel délivrant à l'issue du cursus scolaire de second degré un diplôme non existant sur le périmètre de Saint Etienne Métropole.
 - Malgré sa demande (vœu d'affectation prioritaire sur le périmètre de Saint Etienne Métropole), l'enfant n'a pu être affecté dans un établissement d'enseignement technologique ou professionnel situé dans le périmètre de Saint Etienne Métropole. Dans ce cas, la famille devra fournir un justificatif écrit délivré par l'établissement scolaire ou l'Inspection Académique permettant à Saint Etienne Métropole de se prononcer sur l'inscription de l'enfant au transport scolaire.

Ne sont pas compris dans les exceptions les options, enseignements d'exploration, classes bi-langues, sections sportives scolaires, classes à horaires aménagés.

2. COMMENT REMPLIR CET IMPRIME ?

- **PARTIES 1 ET 2** : Renseigner les éléments demandés de façon lisible, ou le cas échéant, vérifier l'exactitude des éléments pré-remplis
- **PARTIE 3 : Année scolaire 2019/2020** : toutes les informations demandées sont à remplir obligatoirement. **Merci de bien préciser les mentions complètes concernant la classe (BAC PRO 1^{ère} Année par ex.) et la filière de l'élève (Mécanique auto par ex.).**
- **PARTIE 4** : merci de bien préciser l'arrêt de montée de l'élève et le transport utilisé (STAS, SNCF par ex.)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI SERA RENVOYE A LA FAMILLE POUR RECTIFICATION ET ENVOI DES
PIECES MANQUANTES**

3. PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

Joindre impérativement à ce dossier, un chèque (à l'ordre de la **REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**) du montant annuel de votre participation familiale correspondant au tarif choisi.

4. QUAND RETOURNER CET IMPRIME ?

Avant le 15 juillet 2019, dernier délai. Pour les demandes tardives parvenues après le 10 août 2019, compte tenu des délais d'instruction des dossiers, de réalisation et de courrier, Saint-Etienne Métropole ne peut s'engager sur l'envoi des cartes avant le début de la rentrée scolaire.

Pour tout dossier parvenu après le 10 septembre 2019, la prise en charge de l'abonnement débutera le 1^{er} octobre 2019. La famille devra payer le mois de septembre, au plein tarif, directement auprès du transporteur.

5. OÙ RENDRE CET IMPRIME ?

A l'adresse ci-dessous : **ST-ETIENNE METROPOLE - Direction des Transports et Mobilité**
2 avenue Grüner - CS 80257
42006 SAINT ETIENNE Cedex 1
☎ : 04.77.32.92.60

E-mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr

Site Internet : www.saint-etienne-metropole.fr

Heures d'ouverture : Du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

6. TITRE DE TRANSPORT

Votre carte de transports scolaires Saint-Etienne Métropole, (ainsi que votre carte OÙRA !, le cas échéant) sera envoyée directement au domicile des parents, tuteurs ou représentants légaux dont l'adresse est **indiquée au recto de cet imprimé**. **L'élève doit obligatoirement être en possession de sa carte de transport lorsqu'il monte dans un bus.**